

Lot. La commune de Castelnau-Montratier labellisée Petite Ville de Demain

Des pistes d'action pour le développement de la commune de Castelnau-Montratier dans le cadre des Petites Villes de Demain ont été évoquées.



Pierre Laîné, Anne Talha et Cécile Lenormand présentent la restitution des ateliers Petite Ville de Demain à Castelnau-Montratier. (©MFP / Actu Lot)

Par [Marie-Françoise Plagès](#) Publié le [15 Fév 23 à 12:02](#)
Actu Lot

Vendredi 10 février 2023, sous la salle de la mairie de [Castelnau-Montratier](#), dans le **Lot**, Cécile Lenormand, cheffe de [projet de Petites Villes de Demain \(PVD\)](#), entourée de Anne Thala et Pierre Laîné du Cerema de Toulouse, présentait la restitution des **ateliers participatifs de « Petites villes de demain »** qui se sont déroulés en mai (avec 12 participants) et en décembre 2022 (10 participants).

Lancé fin 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le programme « Petites villes de demain » vise à **révéler le potentiel des petites villes** pour des territoires de cohésion au cœur de la relance et offre ainsi la possibilité de solliciter des **actions en faveur de la dynamisation des centres bourgs** sur des thématiques aussi variées que le commerce, l'habitat ou la mobilité. Son champ d'action s'étendra jusqu'en 2026.

Castelnau-Montratier et Montcuq labellisées

Grâce au soutien de la Communauté de communes du Quercy Blanc, [Castelnau-Montratier et Montcuq-en-Quercy-Blanc](#) adhèrent à ce programme. Par la même occasion, les deux communes ont obtenu le **label « Petites villes de demain »** leur garantissant des avantages pour réaliser certains projets.

Sur le Lot, ce sont 19 communes qui profitent du programme de PVD.

Les pistes d'actions à Castelnau-Montratier

Le résultat des ateliers participatifs a permis d'établir une liste d'actions : améliorer le fonctionnement des deux marchés, permettre l'affectation commerciale des locaux, réaménager l'îlot Ste Marie-St Louis ainsi que la rue Clémenceau, favoriser la déambulation piétonne en toute sécurité, végétaliser le cœur du village,

aménager et gérer la place Gambetta, réaménager le foirail en offrant davantage d'espace aux enfants, revoir la signalétique...

Des axes stratégiques vont de pair avec ces différentes actions : renforcer l'attractivité résidentielle et dynamiser le marché immobilier, proposer des logements adaptés aux ménages et seniors sur leur territoire d'origine, consolider l'offre commerciale, soutenir les activités économiques, fournir l'accès aux équipements et services publics, mettre en valeur les formes urbaines (espace public et patrimoine), développer l'accessibilité, la mobilité et la connectivité internet...

Le devenir de tout ce travail

En juin 2023, Cécile Lenormand doit établir un plan d'action budgétisé (intitulé, axe, financement, calendrier, descriptif et objectif) qui va alimenter l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et justifier les domaines d'intervention. Le programme PVD amène 10 % de financement en plus sur les DETR des collectivités et plusieurs dossiers DETR peuvent être déposés au lieu d'un seul par an.

Les montages financiers sont étudiés et sécurisés par la Banque des Territoires avec la possibilité de prêts longs spécifiques et de consignation de dépôts.

À la fin de la présentation, le public était invité à s'exprimer.

Il était rappelé que déjà une étude du même type avait été entreprise en 2017 et on demandait si cela a servi de base pour PVD et quelles seront les concrétisations. Les fiches actions seront des pistes à suivre et peut-être que tout ne pourra pas aboutir, du moins dans le laps de temps de PVD.

Un auditeur se désolait du problème de communication car la plupart de la population, des acteurs du territoire, des associations n'ont pas été avertis du premier atelier du mois de mai.

D'autres interventions faisaient ressortir différentes problématiques et opinions : le passage des poids lourds de 30 T au rond-point, les emplacements de parking au foirail, ainsi que le passage de la départementale au cœur de Castelnau, les commerces, le domaine de la santé...

Zoom arrière

En 2017, un même genre de programme « Villes Ouvertes » était entamé, à Castelnau-Montratier, où quatre urbanistes au contact de la population, des associations et des habitants du village, ont sillonné le village pendant deux jours, pour voir en premier lieu les enjeux.

Par la suite, plusieurs ateliers participatifs très suivis, ont permis de dresser plusieurs axes de revalorisation du centre-bourg permettant ainsi de poser les premiers jalons.

En 2019, un contrat était signé entre la municipalité, le CAUE, la CCQB, et la Région.

En résumé le contrat « Bourg centre » mettait en exergue plusieurs pistes :

- développer l'offre de soin et favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé ;
- offrir la possibilité d'habiter en centre bourg à proximité immédiate des services et des commerces en adaptant les logements à la perte d'autonomie des aînés ;
- soutenir l'économie de proximité ;
- améliorer le cadre de vie dans l'espace public et sécuriser les mobilités douces. La municipalité a aussi fait l'acquisition de bâtiment. Ces différents acquis fonciers permettent d'envisager un développement d'espace associatif et de nombreux autres projets sur la commune.